



2019

**Mise En Œuvre De La Taxe Sur La Valeur
Ajoutée Dans Le Secteur Du Batiment Et Travaux Publics**

Guide À L'endroit Des Décideurs Politiques Et Des
Administrateurs Fiscaux Dans Les Pays En Voie De
Développement

ATAF Secretariat
Postnet Suite 430
Private Bag 15, Menlo Park
Pretoria 0102
South Africa
Telephone: +27 12 451 8800
E-Mail: info@ataftax.org
www.ataftax.org

An ATAF Publication



Partenaires de développement de l'ATAF

Cette publication a pu être produite grâce à la coopération des partenaires de développement suivants de l'ATAF:

Note de droits d'auteur

Droits d'auteur relatifs à cette publication et à ses composantes...

Toute publication, transmission, transcription, traduction ou autres formes de duplication du présent document, sous un format linguistique ou informatique quelconque, quelle qu'en soit la forme ou quels qu'en soient les moyens, sans autorisation écrite préalable du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), une organisation internationale de pleine capacité juridique et établie conformément à la Convention de Vienne du 8 octobre 2012 sur le droit des traités, est formellement interdite.

Toute reproduction ou adaptation de cette publication constitue une violation des droits d'auteur et la partie fautive est passible de poursuites judiciaires aussi bien civiles que pénales.

Restrictions d'utilisation

Les informations contenues dans cette publication sont des informations privilégiées qui appartiennent à l'ATAF, aux pays membres de l'ATAF et à ses filiales. Ces informations sont fournies avec l'assurance et la conviction qu'elles ne seront pas utilisées à des fins autres que celles prévues par ce document, sans autorisation écrite préalable de l'ATAF.

Le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) reconnaît l'importante contribution du Groupe de la Banque mondiale dont l'appui et les commentaires spécialisés ont réhaussé de manière significative la qualité de cette publication.

Série: Production du service de la fiscalité internationale et d'assistance technique de l'ATAF



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



EMBASSY OF FINLAND
PRETORIA



Implemented by
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK
DANIDA
INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION



Department
for International
Development



WILLIAM + FLORA
Hewlett Foundation



Irish Aid
Department of Foreign Affairs
An Roinn Gnóthaí Eachtracha



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands



OECD
BETTER POLICIES FOR BETTER LIVES



AUSTRIAN
DEVELOPMENT
AGENCY



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Federal Department of Economic Affairs FD EA
State Secretariat for Economic Affairs SECO



Avis de droits d'auteur

La présente publication est protégée, en totalité ou en partie, par des droits d'auteurs.

Toute reproduction, transmission, transcription, tout stockage ou toute traduction en une langue ou en un langage informatique du présent document, en totalité ou en partie et sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'ATAF (Forum sur l'administration fiscale africaine), une organisation internationale légalement constituée le 8 octobre 2012 en vertu de la Convention de Vienne sur le droit des traités.

Toute reproduction ou adaptation du présent document, constitue une violation des droits d'auteur et l'auteur peut être tenu pour responsable en vertu du droit civil et pénal.

Limites d'utilisation

Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et sont la propriété de l'ATAF, de tout pays membre de l'ATAF et de ses filiales. Les informations sont données avec la conviction qu'elles ne seront pas utilisées sans l'autorisation écrite préalable de l'ATAF à des fins autres que celles prévues.

Série : Directives pratiques de l'ATAF

Mise en garde

Différentes administrations fiscales appliquent différents systèmes de fiscalité selon différents environnements. Les juridictions ont différentes politiques, différents cadres législatifs, différentes cultures et pratiques. Il ne serait donc pas réaliste d'adopter une approche standardisée pour toutes les administrations fiscales en Afrique et au-delà. Les administrateurs fiscaux et les décideurs politiques devraient en être conscients lors de leur interprétation des présentes Directives sur la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée). Il faudrait toujours faire attention lors de la prise en compte des pratiques d'un pays afin de mieux comprendre les facteurs complexes qui déterminent une approche spécifique.



MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DANS LE SECTEUR DU BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS : GUIDE À L'ENDROIT DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET DES ADMINISTRATEURS FISCAUX DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT



Secrétariat de l'ATAF

Département de la recherche

Postnet Suite 430

Private Bag 15, Menlo Park

Pretoria 0102

South Africa

Téléphone : +27 12 451 8800

E-Mail : info@ataftax.org

www.ataftax.org